



Paris, le 12 août 2019

Réf. : LOIS\_2019\_0445\_d

COMMISSION  
DES  
LOIS CONSTITUTIONNELLES,  
DE LÉGISLATION,  
DU SUFFRAGE UNIVERSEL,  
DU RÈGLEMENT ET  
D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

LE PRÉSIDENT

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Le décès brutal de Jean-Mathieu Michel, maire de Signes (Var), le 5 août dernier dans l'exercice de ses fonctions a suscité une indignation et un émoi profonds.

Il appartient à la justice de se prononcer sur les circonstances de ce drame.

Cet évènement tragique illustre l'insécurité à laquelle les maires et les élus municipaux, qui sont les plus proches représentants de nos concitoyens, peuvent être confrontés au quotidien dans l'exercice de leurs responsabilités.

Les réactions nombreuses ces derniers jours en attestent, les phénomènes d'incivilités et les situations de conflit avec certains administrés se multiplient à l'encontre des maires, de leurs adjoints ou de leurs délégués. Certains d'entre vous indiquent même faire l'objet de menaces et de violences.

Ce phénomène est inquiétant pour le fonctionnement de notre démocratie ; nous ne saurions nous y résigner. Pour en prendre pleinement la mesure de manière objective, la commission des lois du Sénat a souhaité lancer, en lien avec l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), une grande consultation auprès de tous les maires de France afin de mettre au jour les risques auxquels ils sont confrontés dans l'exercice de leurs fonctions.

À cette fin, vous trouverez, joint au présent courrier, un **questionnaire** que je vous invite à **compléter en ligne, sur le site du Sénat ( adresse : <https://participation.senat.fr/blog/consultation-sur-les-menaces-et-les-agressions-auxquelles-sont-confrontes-les-maires> ) au plus tard le 15 septembre prochain.**

Je vous remercie également de bien vouloir relayer cette initiative auprès des adjoints ou des conseillers municipaux délégués amenés à vous suppléer dans l'exercice de vos fonctions.

Sur la base des éléments recueillis dans le cadre de cette enquête inédite, des réponses qui seront apportées par les administrations compétentes et des auditions auxquelles il sera procédé au mois de septembre prochain, la commission des lois examinera le **plan d'action nécessaire pour garantir à tous les maires de France que leurs prérogatives d'intérêt général continuent à s'exercer dans des conditions qui préservent leur sécurité et la dignité de leur mandat.**

Je vous prie de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Philippe BAS

P.J.